



INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE D'Antsirana

CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'IST-D

Le présent document, dénommé « Charte de l'enseignement de l'IST-D » est conçu pour cadrer la qualité de l'enseignement au sein de l'IST-D. Il est le fruit d'une longue réflexion synthétisant les documents ministériels, du fonctionnement propre à l'IST-D mais aussi des échanges entre enseignants et administration.

Tout enseignant de l'IST-D, quel que soit son statut (fonctionnaire, permanent, contractuel, vacataire universitaire ou vacataire professionnel), doit s'y conformer.

Un enseignant de l'IST-D est tenu à :

- Respecter le syllabus de l'Elément Constitutif (EC) donné par le Responsable de Parcours et élaborer son plan de cours relatif au syllabus correspondant,
- Elaborer les contenus détaillés de ses Cours (Enseignement Théorique – ET), Travaux Dirigés (TD), et Travaux Pratiques (TP) pour chaque EC qu'il a à ses charges, à faire valider par l'équipe pédagogique avant sa mise en œuvre,
- Inciter au contenu numérique et à moyen terme à l'implémentation sur plateforme,
- Communiquer les résultats des évaluations aux étudiants,
- Préparer son enseignement avant chaque séance qu'elle soit ET, TD ou TP,
- Respecter le Volume Horaire de l'EC qu'il a à ses charges,
- Organiser au moins deux examens partiels (Contrôles continus) conformément au syllabus de l'EC, corriger les copies et remettre les résultats des évaluations au Responsable du Parcours selon le calendrier établi,
- Réaliser les TP, corriger les rapports et remettre les notes conformément au syllabus de l'Elément Constitutif (EC) selon le calendrier établi,
- Etre responsable du bon déroulement de ses séances (gestion des heures, gestion des étudiants, ...),
- Suivre impérativement l'emploi du temps officiel et le calendrier (ponctualité, ...) ainsi que la salle de cours, salle informatique, laboratoire et/ou terrain de sport,

- Communiquer au Responsable de Parcours toute modification (changement de créneau dans l'emploi du temps, absence, rattrapage, ...) avant sa mise en œuvre,
- Participer aux différents jurys (semestre, projets/travaux de réalisation, soutenance),
- Effectuer la déclaration de ses heures d'enseignement,
- Participation aux différents réunions/séminaires/ateliers/... organisés par son Ecole du Génie d'appartenance,
- Réaliser des tâches administratives déléguées par les responsables pédagogiques s'il y a lieu.

La présente Charte repose sur la conscience professionnelle, l'éthique et la déontologie de chaque enseignant.

Fait à Antsiranana, le
La Directrice Générale,



CHARTRE DE L'EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENSEIGNANT PAR LES ETUDIANTS DE L'IST-D

Préambule

Le présent document, dénommé « Charte de l'Evaluation de l'Enseignement et de l'Enseignant par les Etudiants de l'IST-D » est conçu pour cadrer la qualité de l'enseignement (la formation) et de l'enseignant de l'IST-D. Il s'agit de l'évaluation de l'organisme de formation (qualité de la formation, formateur, supports et méthodes pédagogiques). Il est le fruit d'une longue réflexion synthétisant les documents ministériels, du fonctionnement propre à l'IST-D mais aussi des échanges entre administration, enseignants et étudiants.

Objectif

Sans aucune intention de juger l'enseignant, le processus a pour objectif d'assurer et d'améliorer la qualité de l'enseignement par une démarche continu d'accompagnement et de suivi permanent de l'enseignant. Il aide l'enseignant à faire une mise à jour continu de ses pratiques pédagogiques.

Contexte

A l'IST-D, l'Ecole du Génie en Management, Commerce et Services (EGMCS) a déjà mis en œuvre cette pratique il y a presque 10 ans de cela mais seulement au niveau Diplôme de Technicien Supérieur Spécialisé (DTSS, L3) sous forme de projet tutoré.

L'année universitaire 2020-2021, le volet Assurance Qualité de la Formation auprès de la Direction des Etudes, de la Recherche et de l'Assurance Qualité (DERAQ) de l'IST-D a décidé de généraliser le processus à toutes les classes de tous les Parcours et Mentions auprès des trois Ecoles du Génie existantes à l'IST-D : l'EGMCS, l'Ecole du Génie Industriel (EGI) et l'Ecole du Génie Civil et du Génie Naval (EGCGN).

Mise en œuvre

Le questionnaire utilisé par l'EGMCS a été rediscuté, mis à jour et soumis à approbation du Conseil de Direction. Il comporte des rubriques concernant l'enseignement de l'ensemble du cours (objectifs et contenus, supports, cadre de travail et appréciation globale) mais aussi des

rubriques concernant l'enseignant (démarches pédagogiques, appréciation générale, suggestions).

C'est la DERAQ, une direction transversale, qui se charge de l'ensemble du processus depuis la réalisation des enquêtes, passant par le traitement de toutes les informations obtenues, jusqu'à la diffusion des résultats.

La Direction Générale,



CHARTE DE L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS DE L'IST-D

Préambule

Le présent document, dénommé « Charte de l'Évaluation des Étudiants de l'IST-D » est conçu pour cadrer la qualité de l'évaluation au sein de l'IST-D. Il décrit le contrôle des connaissances et des compétences des étudiants. Il est le fruit d'une longue réflexion synthétisant les documents ministériels, du fonctionnement propre à l'IST-D mais aussi des échanges entre administration, enseignants et étudiants.

Mode d'évaluation

Parmi les différents modes d'évaluation existants (diagnostique, formative, sommative et des comportements), l'évaluation pratiquée à l'IST-D est l'évaluation sommative des étudiants (contrôles continus, examens finaux, etc.). Elle est basée sur les contrôles continus. Chaque enseignant doit organiser au moins deux examens partiels conformément au syllabus de l'Élément Constitutif (EC). Un examen final peut aussi être organisé à la fin du semestre. Ce qui amène à une évaluation mixte pour certains EC à l'initiative de l'enseignant.

Pour les éléments constitutifs de spécialité, des Travaux Pratiques sont aussi organisés en groupe de 2 à 4 étudiants. Les étudiants doivent produire un rapport pour chaque séance de TP. Les notes moyennes de TP ont le même poids que les notes moyennes d'examens partiels. La moyenne des deux notes (Partiels et TP) constitue la note de l'UE.

Explication des modalités d'évaluation et de validation

Les résultats des évaluations, quelles que soient leur nature, doivent être communiqués aux étudiants avant de les déposer aux responsables pédagogiques.

La validation se fait par Unité d'Enseignement (UE) constitué d'un ensemble d'EC visant un même objectif. Il existe trois types d'UE :

- UE Enseignement Général et Scientifique (EGS) : moyenne de validation 10/20
- UE Enseignement Technique et Professionnel (ETP) : moyenne de validation 12/20

- UE Mixte comprenant des EC EGS et des EC ETP : moyenne de validation obtenue par pondération des deux (Exemple : 1 UE contenant 2 EC EGS et 3 EC ETP : $\frac{2 \cdot 10 + 3 \cdot 12}{5} = 11,2/20$)

Validation semestrielle sans compensation

La validation de semestre est prononcée si la note de semestre est supérieure ou égale à la moyenne de validation.

- Délibération de semestre impair :

$$\text{Moyenne de semestre} = \frac{\text{Moyenne UE EGS} \cdot 1 + \text{Moyenne UE ETP} \cdot 2}{3}$$

- Délibération de semestre pair :

Les stages et mémoires sont intégrés dans les UE Applications aux métiers. Le passage en mémoire est autorisé si le nombre d'UE non validés ne comporte pas plus de 2 EC.

- Délibération de stage/mémoire :

Tous les travaux de diplôme à l'IST-D (cycle DTS, cycle DTSS, cycle Ingénieur) se font en entreprise. Ainsi, il y a une pré-soutenance en entreprise avant la soutenance finale à l'IST-D.

La note de mémoire de fin d'étude est la pondération des deux.

$$\text{Moyenne mémoire} = \text{note de pré-soutenance} \times 0,4 + \text{note de soutenance finale} \times 0,6$$

La Direction Générale,